

# ETANG DE LA FECULERIE

## REGLEMENT

- Carte à l'année (du 1<sup>er</sup> mars au 28 février de l'année suivante)
- Fermeture du carnassier du 1<sup>er</sup> février au 31 mai
- 2 cannes par pêcheur + 1 canne au coup
- Tapis de réception obligatoire pour toutes pêches à la carpe
- Pêche à la cuillère interdite ainsi que le mort manié et tous leurres plastiques interdits
- Jaffets, tridents etc.... interdits pour toutes pêches
- Pêche autorisée du lever au coucher du soleil (sauf pêche à la carpe)
- Aucunes cannes ne doivent être lancées en travers du poste de pêche (de plus, les cannes de chaque pêcheur doivent rester regroupées)
- Pêche interdite aux carpistes sur la chaussée, sauf pêche au coup
- Bateau interdit ainsi que l'amorçage radio commandé
- Etang fermé : **le 13 juillet (préparation du feu d'artifice au niveau de l'île)**  
**les périodes de l'enduro carpes : 07 au 09 juin 2024 / 23 au 25 août 2024**  
**vide-greniers : 11 août 2024**
- Tailles - poids et autres prescriptions :
  - Tanches 1 par jour par pêcheur
  - Gardons 1 kg par jour par pêcheur
  - Sandres 50 cm } **1 carnassier**
  - Brochets 60 cm } **par jour par pêcheur**
  - Carpes moins de 3 Kg une par jour par pêcheur
- Remise à l'eau immédiate des poissons Amour Blanc - Black Bass - Esturgeon et Carpe de plus de 3 Kg
- Tout titulaire d'une carte annuelle aura droit à 2 invitations maximum par jour, sous sa responsabilité (10 euros par invité par jour)
- Une ligne gratuite par enfant des titulaires de carte annuelle jusqu'à 14 ans ou conjoint
- Pour toute invitation, la présence de l'ayant droit est obligatoire
- Tout feu au sol (sauf barbecue) sera strictement interdit sous peine d'exclusion
- Respecter l'environnement et garder le site propre
- Tout chien doit être tenu en laisse et leur baignade interdite
- Respecter les pêcheurs ainsi que les promeneurs

### **PECHE DE NUIT A LA CARPE**

- Invitations : 25 euros les 24 heures  
40 euros les 48 heures  
60 euros les 72 heures  
120 euros la semaine

- Toutes pêches au carnassier la nuit est strictement interdite
- NO KILL obligatoire et remise à l'eau des poissons immédiate
- Pas de filet de conservation
- Epuisette de grand format et tapis de réception obligatoire
- Biwi (ou tente) de couleurs vertes ou sombres sont autorisés. Leur installation ne doit pas gêner le passage des promeneurs
- Le propriétaire décline toute responsabilité en cas d'accident, vol ou négligence
- Tout mineur doit être accompagné par une personne majeure

### **VENTE DES CARTES D'INVITATION**

Monsieur BOURDIER Marc 06-79-66-79-90  
Monsieur BOURDIER David 06-29-96-11-87

### **HABITANTS DE LA COMMUNE**

- Carte à la journée délivrée sur le site ou à la Mairie : 10 euros - Pêche ouverte toute l'année aux habitants de la commune - Dans le respect du règlement
- Tarif carte à la Journée Enfant jusqu'à 12 ans : 5 euros

**PECHE INTERDITE A TOUTE PERSONNE NE POSSÉDANT PAS DE CARTE DU PLAN D'EAU DE LA FECULERIE A L'ANNEE SAUF AUX HABITANTS DE LA COMMUNE**  
**TOUTE AUTRE CARTE DE PECHE QUE CELLE DELIVREE PAR LA FECULERIE N'A AUCUNE VALEUR SUR LE SITE**

**(Lu et approuvé) date :**

**Nom et prénom :**

**Signature :**



**Année 2024 - 2025**